“Sale harki, tu as trahi ton pays l’Algérie” : un détenu algérien condamné à 18 mois de prison supplémentaires après avoir menacé de mort un surveillant de la prison de Béziers

23/05/2026 à 14h37



Un détenu algérien de 22 ans, incarcéré à la prison de Béziers, a été condamné jeudi 21 mai par le tribunal correctionnel à un an et demi de prison supplémentaire. Il était jugé pour avoir insulté violemment un surveillant pénitentiaire et l’avoir menacé de mort le 23 mars dernier.

Selon les éléments lus à l’audience, l’incident est survenu après une tentative du détenu de forcer le passage entre trois surveillants lors d’une sortie vers la promenade. Réintégré de force dans sa cellule, il aurait ensuite insulté l’agent, avant de tenter d’inonder sa cellule en ouvrant l’eau, ce qui a conduit à la coupure de l’eau et de l’électricité. Le prévenu, qui compte 13 condamnations à son casier judiciaire et 39 rapports d’incident depuis le début de sa détention au

Gasquinoy, a nié les faits à l'audience malgré une première reconnaissance lors du rapport d'incident.

La présidente du tribunal a lu les propos reprochés au détenu : **"Sale harki, sale fils de pute, tu as trahi ton pays l'Algérie et tu suces la France. J'espère que tu auras un accident de la route et qu'un camion va t'écraser, je vais te brûler vivant (sic)"**. Le surveillant, présent comme partie civile, a confirmé les faits : **"Je confirme les faits et les propos qu'il m'a tenus. J'ai continué à travailler après l'incident, mais je n'étais pas bien mentalement. Ça m'a fait remonter de très mauvais souvenirs par rapport à mon père. J'ai été en arrêt maladie, je ne dormais plus, je n'avais plus d'appétit. J'ai repris le travail mais je continue à ressasser tout ça, car ce sont des propos forts et violents."**

Le parquet de Béziers a requis une peine ferme, en rappelant la récidive et la gravité des faits commis contre un agent pénitentiaire. Le représentant du ministère public s'est adressé directement au surveillant : **"Nous, nous sommes fiers de ce que vous êtes en tant qu'agent et en tant qu'homme monsieur. Vous avez été victime d'une violence inadmissible et nous sommes le seul rempart contre ça."** La défense a plaidé la relaxe, mais le tribunal a suivi les réquisitions : 18 mois de prison supplémentaires et interdiction définitive du territoire français. En repartant vers la prison, le détenu a lancé : **"Je vais me suicider en me tapant la tête contre le mur !"**

Midi Libre